



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## âge de la retraite

Question écrite n° 41449

### Texte de la question

M. Jean-Luc Prével attire l'attention de Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées sur le projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Ce texte adopté en première lecture par le Sénat prévoit dans son article 13 que « la condition d'âge de soixante ans figurant au 1° est abaissée dans des conditions fixées par décret pour les fonctionnaires handicapés qui ont accompli, alors qu'ils étaient atteints d'une incapacité permanente au moins égale à un taux fixé par décret, une durée d'assurance au moins égale à une limite définie par décret, tout ou partie de cette durée ayant donné lieu à versement de retenues pour pensions ». Les conditions fixées par décret devraient être identiques à celles retenues par le décret prévu dans le régime général. Dès l'adoption de ce projet, il lui demande donc de bien vouloir lui préciser les délais de parution de ce décret permettant une réelle équité entre les régimes. - Question transmise à M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'État.

### Texte de la réponse

L'article 13 du projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées modifie l'article L. 24 du code des pensions civiles et militaires de retraites afin de permettre aux fonctionnaires de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements hospitaliers d'accéder à la retraite avant l'âge de 60 ans lorsqu'ils sont atteints d'une incapacité permanente au moins égale à un taux qui sera fixé par décret. Le décret nécessaire à l'application de cette mesure devrait pouvoir intervenir sitôt la procédure législative achevée et la nouvelle loi publiée au Journal officiel. Ce texte reprendra les dispositions retenues par le régime général dans le décret n° 2004-232 du 17 mars 2004 relatif à l'abaissement de l'âge de la retraite pour les assurés sociaux handicapés.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Prével](#)

**Circonscription :** Vendée (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41449

**Rubrique :** Retraites : fonctionnaires civils et militaires

**Ministère interrogé :** personnes handicapées

**Ministère attributaire :** fonction publique

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 juin 2004, page 4402

**Réponse publiée le :** 21 septembre 2004, page 7345